CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ [1] [2] :

FACO HOLDING SA

Forme juridique: [3] **Société anonyme**

Adresse: **Rue du Chêne** N°: **26 , boîte A**

Code postal: **6530** Commune: **Thuin**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Hainaut, division Charleroi**

Adresse Internet: [4]

Adresse e-mail: [4]

Numéro d'entreprise **0890.500.382**

COMPTES CONSOLIDÉS en **MILLIERS EURO** [5]

communiqués à l'assemblée générale du **27-06-2025**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-2024** au **31-12-2024**

Exercice précédent du **01-01-2023** au **31-12-2023**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [1] identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés: - Le rapport de gestion consolidé

- Le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante *(article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)*

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **38** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.2, 5.3, 5.4, 5.7, 5.8.1, 5.8.2, 5.8.3, 5.8.5, 5.9.6, 5.10.1, 5.16, 5.18, 8, 9

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

4 Mention facultative.

5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

IFI&R SRL 0758.938.688

Chée d'Etinnes 59, 7131 Waudrez, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 28/11/2023, fin: 21/01/2028
Représenté par:

1. FADEL Isabelle

   , ,

   Administrateur

THOMAS FADEL INVEST SRL 0758.938.490

Rue Notre Dame des Grâces 1, boîte B, 6230 Pont-à-Celles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 28/11/2023, fin: 21/01/2028
Représenté par:

1. FADEL Thomas

   , ,

   Administrateur

LIBERT Anne Administrateur

Allée de la Charmille 15, 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/01/2022, fin: 21/01/2028

FADEL Giovanni Administrateur

Rue du Chêne 26, boîte A, 6530 Thuin, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/01/2022, fin: 21/01/2028

DEFLANDRE Jean-Marc Administrateur

Rue Firmin Pièrard 31, 7080 Frameries, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/01/2022, fin: 21/01/2028

LEENEN Maxime Administrateur

Rue Albert Poupé 14, 1367 Ramillies, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/01/2022, fin: 21/01/2028

VAN COPPENOLLE Thierry Administrateur

Hof Van Spruytlaan 6, 2550 Kontich, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/01/2022, fin: 21/01/2028

REMON & CO SRL 0877.204.454

Rue du Réemploi 2, 5020 SUARLEE, Belgique

Numéro de membre: B00611

Mandat: Commissaire, début: 26/02/2024, fin: 24/06/2026
Représenté par:

1. REMON Christophe, Numéro de membre : A01787

   , ,

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

Réviseur

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION [6]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	8.441	6.586
Immobilisations incorporelles	5.8	21	3	4
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920		
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	7.272	5.652
Terrains et constructions		22	3.754	2.463
Installations, machines et outillage		23	119	129
Mobilier et matériel roulant		24	363	295
Location-financement et droits similaires		25	2.780	2.449
Autres immobilisations corporelles		26	256	315
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1 à 5.4/5.10	28	1.166	931
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921		
Participations		99211		
Créances		99212		
Autres entreprises	5.10	284/8	1.166	931
Participations		284	1.157	922
Créances		285/8	9	9

6 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	12.905	12.474
Créances à plus d'un an		29	650	650
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	650	650
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	387	639
Stocks		30/36	387	639
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	387	639
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	7.123	7.814
Créances commerciales		40	6.582	7.085
Autres créances		41	541	729
Placements de trésorerie		50/53	1.800	350
Actions propres		50	300	100
Autres placements		51/53	1.500	250
Valeurs disponibles		54/58	2.818	2.889
Comptes de régularisation		490/1	128	132
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	21.347	19.061

6 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES			10/15	7.406	5.927
Apport [7]			10/11	425	425
Capital			10	425	425
Capital souscrit			100	425	425
Capital non appelé			101		
En dehors du capital			11		
Primes d'émission			1100/10		
Autres			1109/19		
Disponible			110		
Indisponible			111		
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves consolidées	(+)/(-)	5.11	9910	2.686	2.336
Ecarts de consolidation négatifs		5.12	9911	4.213	3.167
Ecarts de conversion	(+)/(-)		9912		
Subsides en capital			15	81	
INTÉRÊTS DE TIERS					
Intérêts de tiers			9913		
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES			16	35	45
Provisions pour risques et charges			160/5		
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges			164/5		
Impôts différés et latences fiscales		5.6	168	35	45

[7] Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	13.906	13.089
Dettes à plus d'un an	5.13	17	5.287	4.133
Dettes financières		170/4	5.249	4.133
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	1.998	1.827
Etablissements de crédit		173	2.153	2.306
Autres emprunts		174	1.098	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	38	
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	8.507	8.887
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.384	1.155
Dettes financières		43	148	856
Etablissements de crédit		430/8	148	856
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	4.691	5.361
Fournisseurs		440/4	4.691	5.361
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	627	559
Impôts		450/3	197	107
Rémunérations et charges sociales		454/9	430	453
Autres dettes		47/48	1.657	957
Comptes de régularisation		492/3	113	69
TOTAL DU PASSIF		10/49	21.347	19.061

7 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ *(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)* [8]

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	67.803	69.905
Chiffre d'affaires		5.14	70	67.116	69.203
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation			74	686	702
Produits d'exploitation non récurrents		5.14	76A		
Coût des ventes et des prestations			60/66A	65.732	68.099
Approvisionnements et marchandises			60	56.238	58.719
Achats			600/8	55.984	59.060
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609	254	-341
Services et biens divers			61	2.893	2.982
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	5.14	62	4.659	4.747
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	1.507	1.134
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	435	402
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs			9960		
Charges d'exploitation non récurrentes		5.14	66A		116
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	2.070	1.806

8 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination *(en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations)*.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	110	90
Produits financiers récurrents		75	110	90
Produits des immobilisations financières		750	0	12
Produits des actifs circulants		751	13	8
Autres produits financiers		752/9	98	70
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		
Charges financières		65/66B	317	226
Charges financières récurrentes		65	317	226
Charges des dettes		650	288	203
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	29	23
Charges financières non récurrentes	5.14	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	1.864	1.670
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780	17	20
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	502	436
Impôts	5.14	670/3	518	518
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	16	81
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	1.379	1.253
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(+)/(-)	9975		
Résultats en bénéfice	(+)	99751		
Résultats en perte	(-)	99752		
Bénéfice consolidé (Perte consolidée)	(+)/(-)	9976	1.379	1.253
Part des tiers dans le résultat	(+)/(-)	99761		
Part du groupe dans le résultat	(+)/(-)	99762	1.379	1.253

8 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination *(en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) [9] [10]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) [11]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[12]
FULL SERVICES Société à responsabilité limitée Avenue Deli XL 8 6530 Thuin Belgique 0464.978.606	G	99,95	99,95
FULL LOGISITC THUIN Société anonyme Avenue Deli XL 8 6530 Thuin Belgique 0871.729.102	G	100,00	100,00
SOCIETE THUDINIENNE DE DISTRIBUTION Société à responsabilité limitée Avenue Deli XL 8 6530 Thuin Belgique 0866.865.343	G	99,50	99,50
SOCIETE IMMOBILIERE DE WALLONIE Société à responsabilité limitée Avenue Deli XL 8 6530 Thuin Belgique 0819.501.035	G	99,50	99,50

9 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) [9] [10]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) [11]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[12]

9 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

Méthode d'intégration globale utilisée

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable *(en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

Intégration de la Société Immobilière de Wallonie en sus dans les comptes

RÈGLES D'ÉVALUATION ET LATENCES FISCALES

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

31/12/2024

ACTIF

1° Frais d'établissement :

Les frais de constitution sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires.

2° Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition y compris les frais accessoires.

3° Amortissements

	METHODE	TAUX
Frais d'établissement	Linéaire	20%
Concessions, brevets, licences	"	33,33%
Goodwill	"	20%
Terrain	"	0%
Constructions - Chopin	"	3,03%
Immeuble - Capilone	"	12.50%
Installations – Machines – Outils	"	20%
Installations – Machines – Outils	"	33%
Matériel publicitaire	"	20%
Matériel publicitaire	"	33%
Mobilier et matériel de bureau	"	10%
Mobilier et matériel de bureau	"	20%
Mobilier et matériel de bureau	"	33,33´%
Matériel informatique	"	25%
Matériel roulant	"	20%
Matériel roulant	"	100%
Camionnettes	Dégressif	20%
Camionnettes	Dégressif	25%
Camions	Dégressif	25%
Camions	Linéaire	20%
Camions	"	33,33%
Camions	"	50%
Camion + citerne	Dégressif	20%
Camion + citerne Leasing	Linéaire	20%
Camionnette Nissan Leasing	"	20%
Remorque Mazout Leasing	"	20%
Camion Daf FT Leasing	"	20%
Mercedes Antos	Linéaire	20%
Camion Scania + citerne Leasing	"	20%
Remorque bachée Van Hool -Leasing	"	20%
Camion Volvo + citerne - Leasing	"	20%
Camion Volvo + citerne - Leasing	"	20%
Ford Transit - Leasing	"	20%
Kia - Leasing	"	20%
Aménagements Capilone	"	12.5-14.29%

Tout bien acheté avec un mode de financement sera amorti sur une durée au moins égale à celle de son financement.

Lorsque le taux d'amortissement est de 33% ou de 3% par an, il est porté la première année, respectivement à 34% et à 4%.

Les immobilisations complètement amorties sont maintenues dans les comptes, tant qu'elles sont en usage, bien que leur valeur après amortissement soit nulle.

4° Créances à plus d'un an et à un an au plus :

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Toute créance présentant un caractère douteux est provisionnée quelle que soit son échéance.

5° Stocks :

Les stocks sont valorisés par la méthode LIFO

6° Valeurs disponibles :

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

7° Comptes de régularisation :

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou partie à un exercice ultérieur sont reportées sur cet exercice.
Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

RÈGLES D'ÉVALUATION ET LATENCES FISCALES

RÈGLES D'ÉVALUATION

PASSIF

1° Dettes à plus d'un an et à un an au plus :

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.
La provision pour pécule de vacances est comprise dans le poste « rémunérations et charges sociales ». Elle est revue chaque année sur base du personnel rémunéré pendant l'exercice et tient compte des règles sociales en vigueur.

2° Comptes de régularisation :

Les charges ou fractions de charge afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, sont évaluées au montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être un produit pour l'exercice ultérieur.

3° Provisions :

Les provisions pour risques et charges constituées correspondent à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice, nettement précisées quant à leur nature. Leurs montants ont été évalués compte tenu des éléments connus à la clôture de l'exercice.

RÈGLES D'ÉVALUATION ET LATENCES FISCALES

MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

Impôts différés et latences fiscales

	Codes	Exercice
Ventilation de la rubrique 168 du passif	*(168)*	35
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)	*1681*	35
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	*1682*	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8053P	xxxxxxxxxxxxxx	305
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8023		
Cessions et désaffectations		8033		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8043		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99813		
Autres variations	(+)/(-)	99823		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8053	305	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8123P	xxxxxxxxxxxxxx	301
Mutations de l'exercice				
Actés		8073	1	
Repris		8083		
Acquis de tiers		8093		
Annulés		8103		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8113		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99833		
Autres variations	(+)/(-)	99843		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8123	302	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		212	3	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	xxxxxxxxxxxxxx	4.121
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	223	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99851		
Autres variations	(+)/(-)	99861	1.361	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	5.705	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99871		
Autres variations	(+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice		8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	xxxxxxxxxxxxxx	1.658
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	272	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291		
Annulés		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99891		
Autres variations	(+)/(-)	99901	21	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	1.951	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	3.754	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxxxxx	531
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	38	
Cessions et désaffectations		8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99852		
Autres variations	(+)/(-)	99862		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	569	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99872		
Autres variations	(+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	xxxxxxxxxxxxxx	402
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	48	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés		8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99892		
Autres variations	(+)/(-)	99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	450	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	119	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxxxx	4.041
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	227	
Cessions et désaffectations		8173	654	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183	1.014	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99853	-5	
Autres variations	(+)/(-)	99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	4.623	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99873		
Autres variations	(+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxxxxx	3.745
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	149	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés		8303	648	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313	1.014	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99893		
Autres variations	(+)/(-)	99903		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	4.260	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	363	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194P	xxxxxxxxxxxxxx	5.109
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8164	1.327	
Cessions et désaffectations		8174	33	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8184	-1.014	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99854		
Autres variations	(+)/(-)	99864		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8194	5.390	
Plus-values au terme de l'exercice		8254P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8214		
Acquises de tiers		8224		
Annulées		8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8244		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99874		
Autres variations	(+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice		8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324P	xxxxxxxxxxxxxx	2.660
Mutations de l'exercice				
Actés		8274	978	
Repris		8284		
Acquis de tiers		8294		
Annulés		8304	14	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8314	-1.014	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99894		
Autres variations	(+)/(-)	99904		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8324	2.609	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(25)	2.780	
Dont				
Terrains et constructions		250		
Installations, machines et outillage		251		
Mobilier et matériel roulant		252	2.780	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	426
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165		
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99855		
Autres variations	(+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	426	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99875		
Autres variations	(+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	111
Mutations de l'exercice				
Actés		8275	60	
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99895		
Autres variations	(+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	170	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)	256	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	xxxxxxxxxxxxxx	922
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362	236	
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	1.157	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées		8502		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	1.157	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	9
Mutations de l'exercice				
Additions		8582		
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99952		
Autres	(+)/(-)	8632	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	9	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxx	2.336
Mutations de l'exercice				
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	350	
Autres variations	(+)/(-)	99003	1	
Autres variations				
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)				
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	(9910)	2.686	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031	0	
Amortissements	99041		
Ecarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	0	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxx	3.167
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Ecarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062	1.047	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	4.213	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043		
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202		
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Ecarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112		

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	1.384
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	976
Etablissements de crédit	8841	352
Autres emprunts	8851	57
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	1.384
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	3.453
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	1.998
Etablissements de crédit	8842	1.001
Autres emprunts	8852	455
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	3.453
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.795
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	1.152
Autres emprunts	8853	643
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	38
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	1.833

	Codes	Exercice
DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083		
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	80,3	86,2
Ouvriers	90911	67,8	71,2
Employés	90921	11,5	15,0
Personnel de direction	90931		
Autres	90941	1,0	
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	4.659	4.747
Pensions	99622		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081		
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS		76		
Produits d'exploitation non récurrents		76A		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation		9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels		7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents		764/8		
Dont				
Produits financiers non récurrents		76B		
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels		7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières		7631		
Autres produits financiers non récurrents		769		
Dont				

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RÉCURRENTES		66		116
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		116
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		116
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7		
Dont				
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Dont				
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs	(-)	9963		

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPOTS SUR LE RÉSULTAT			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	4.117
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES	Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	Exercice

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	Exercice

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

	Codes	Exercice
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	488
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	31
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercices de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

FACO HOLDING - CONSOLIDE
Société Anonyme
Rue du Chêne 26 bte A
6530 THUIN

Comptes consolidés

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 6 JUIN 2025

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exercice de notre mandat d'administrateur durant l'exercice 2024.

Les principaux chiffres comptables sont :

- Chiffres d'affaires 67.116.306,95 €
- Autres produits d'exploitation 686.297,70 €
- Approvisionnements et marchandises - 56.238.059,58 €
- Services et biens divers - 2.893.385,13 €
- Rémunérations, charges sociales, pensions - 4.659.301,91 €
- Amortissements - 1.506.873,82 €
- Autres charges d'exploitation - 434.747,64 €
- Charges exploitation non récurrentes -0,00 €

Résultat d'exploitation 2.070.236,57 €

Résultat financier - 206.654,29 €

- Prélèvements sur impôts 17.153,43 €
- Impôts - 502.024,76 €

Le résultat de l'exercice se clôture par un bénéfice de 1.378.710,95 €

Quote part dans le résultat des sociétés €

Bénéfice consolidé 1.378.710,95 €
Part des tiers dans le résultat
Part du groupe dans le résultat 1.378.710,95 €

Les fonds propres de l'entreprise s'élèvent à :
Capital 425.000,00 €
Réserves consolidées 2.686.384,83 €
Ecarts de conso négatif 4.213.496,65 €
Subsides en capital 80.863,61 €

Fonds propres au 31/12/2024 7.405.745,09 €

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés ainsi que l'affectation du résultat.

De plus et conformément à l'article 3.32 du CSA, nous vous informons que :

1er Exposé et Analyse des sociétés
Ce consolidé regroupe les sociétés Full Services, Full Logistic Thuin, la Société Thudinienne de Distribution et la Société Immobilière de Wallonie. La consolidante étant Faco Holding.
Nous avons donc regroupé les 4 sociétés tant au niveau bilantaire qu'au niveau du compte de résultat. Par conséquent, nous avons soustrait toutes les facturations inter-sociétés, participations, les fonds propres et réserves ainsi que les résultats reportés des 4 sociétés
Le détail du compte de résultat consolidé est explicité précédemment.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

Quant aux fonds propres, ceux-ci se composent du capital de Faco Holding soit 425.000 € et des réserves consolidées et écarts de conso dont la répartition est la suivante :

Réserves consolidées : 2.686.384,83 €
- Résultat reporté : 2.343.884,83 €
- Réserves : 342.500,00 €

Ecart de conso : 4.213.496,65 €
- Fonds propres : 7.405.745,09 €
- Participations : 3.111.384,83 €
- Subsides: 80.863,61€

2ème Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice

3ème Aucune indication sur des circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'ensemble consolidé car elles sont négligeables, voire nulles.

4ème Aucune activité de recherche et de développement n'a été réalisée.

5ème Aucune utilisation d'instruments financiers n'est d'usage.

Nous vous demandons de bien vouloir nous donner décharge pour l'exercice de notre mandat durant l'exercice 2024.

Fait à Thuin, le 6 juin 2025

Giovanni FADEL
Administrateur

Jean-Marc DEFLANDRE
Administrateur

Maxime LEENEN
Administrateur

Thierry VAN COPPENOLLE
Administrateur

Thomas Fadel Invest SRL
Administrateur

IFI & R SRL
Administrateur

Anne LIBERT
Administrateur

RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

REMON & Co
RÉVISEURS D'ENTREPRISES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE ANONYME « FACO HOLDING » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 (COMPTES CONSOLIDES)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la société anonyme « FACO HOLDING » (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 06/05/2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés de la société anonyme FACO HOLDING, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2024, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 21.346.871,22 € et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 1.378.710,95 €.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

REMON & Co
RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

REMON & Co
RÉVISEURS D'ENTREPRISES

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses[leurs] aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

REMON & Co
RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Suarlée, le 20/06/2025

REMON&CO SRL, Réviseurs d'entreprises
Commissaire

Représenté par
Christophe REMON
Réviseur d'entreprises